

● point presse



**Syntec,
la convention qui
écrase vos droits**

Les patrons veulent faire table

« Vive la crise » pour les patrons et la finance. Les citoyens et les salariés n'en finissent pas de payer, alors que les grands groupes et les banques ne cessent d'engranger ! Austérité pour l'immense majorité de la population et 40 % de gains supplémentaires en deux ans pour les 500 plus grandes fortunes de France*.

Cette résignation – passagère ! – de la population et du salariat permet au patron du Medef d'enchaîner les provocations antisociales.

Les milliardaires du CAC 40 étendent leurs tentacules dans une multitude de branches et de secteurs au sein de l'Hexagone et à l'international. Que les salariés de ces groupes dépendent de l'agro-alimentaire, de la grande distribution, de l'industrie... tous les salariés devraient être logés à la même enseigne pour le patronat : minimum social et baisse des rémunérations.

Au nom d'une crise qui fait la « une » dans leurs médias, les opulents propriétaires ont décidé de faire table rase du passé. La mission première des éditeurs – fondés de pouvoir des plus grandes fortunes françaises – consiste

à abreuver quotidiennement le citoyen lambda ou le salarié de la fatalité de la crise. Cynisme absolu, le contribuable est lourdement ponctionné pour favoriser la « compétitivité des entreprises » qui se concrétise par la réduction de ses acquis sociaux, voire par son propre licenciement.

Cette logique infernale touche depuis de nombreuses années la presse et l'ensemble de ses salariés. Journalistes, cadres, employés et ouvriers sont broyés par le rouleau compresseur d'un prétexte servi en boucle et appelé « crise de la presse », malgré les aides conséquentes visant « en théorie » à développer le pluralisme et le lectorat.

Jeu de passe-passe des créateurs de la « crise » avec l'argent des contribuables et l'appui complice

* Classement Challenges 2014

Avec Syntec, les directions gagnantes sur toute la ligne

Le mémo ci-contre présente les principaux droits des salariés soumis à la convention collective Syntec, qui concerne théoriquement des secteurs tels que l'informatique, le conseil, les salons et congrès, l'ingénierie ou encore la traduction. Et ça n'est pas brillant : à peine plus que le minimum légal, et la flexibilité érigée en modèle...

Le salarié s'oppose à une modification majeure de son contrat de travail ? Cela équivaut à un licenciement. Il refuse un déménagement malgré une clause de mobilité ? Le licenciement se fait alors au minimum légal. Le patron veut rappeler un salarié au milieu de ses congés, pour raisons de service ? C'est prévu. L'ancienneté ? Elle ne s'applique qu'aux minimas. Le treizième mois ? Inconnu au bataillon !

Autant dire qu'à ce petit jeu, les salariés jusqu'à présent rattachés aux conventions de la presse

(et pas seulement celle de la presse quotidienne nationale) sont forcément perdants, qu'ils soient cadres, employés, ouvriers, sans parler des journalistes qui, malgré leur convention collective nationale, sont loin d'être à l'abri (*lire page 5*).

Pour faire passer la pilule, les directions proposent parfois des conventions d'entreprises « améliorées » (*lire encadré page 4*). En fait, tout en défendant la « culture d'entreprise », le patronat de la presse se fiche de la cohérence de son propre secteur économique, nie la complémentarité des métiers et crée en son sein un sous-salariat.

D'un côté, nos patrons insistent sur la spécificité de la presse pour capter des aides publiques, de l'autre, ils s'alignent sur une convention collective fourre-tout. Pas très cohérent, sauf, peut-être, pour leur portefeuille.

rase des droits des salariés

des différents gouvernements qui se traduit inexorablement par la concentration des médias, le contrôle pratiquement complet de l'information et le démantèlement du cadre social.

La cadence des plans de licenciements s'accélère à la vitesse du numérique. A cette réduction constante des effectifs se superposent les plans successifs « d'harmonisation sociale » supprimant les avantages acquis pour tous les salariés.

Cette propagande patronale de la « crise » leur permet, en ce moment, d'engager une nouvelle offensive contre les « fonctions supports ». Celles-ci, encadrées jusqu'à présent par les conventions collectives de la presse, se verraient contraintes « d'évoluer » vers la convention collective Syntec, arme fatale du Medef pour le moins-disant social.

Le démantèlement du cadre social a déjà dépassé le point critique. Sans réaction commune de l'ensemble des catégories professionnelles de la presse face à ces attaques patronales constantes, que restera-t-il demain des statuts,

droits et acquis des salariés de la presse ? Pour les éditeurs, la réponse est claire : rien ! Pour Info'Com-CGT, point de négociation sur la base d'un démantèlement en règle. Et pour vous ?

- **Au Monde**, la direction souhaitait créer une filiale afin de regrouper les fonctions administratives et supports de la Société éditrice du Monde, du Monde Interactif (site Internet) et de VM Magazines. C'était sans compter sur la forte mobilisation des syndicats et des salariés des trois entités. Projet avorté.

- **Chez Infopro digital** (ETAI, groupe Le Mondeur, Gisi), une filiale développement Web (IPD) existe depuis une dizaine d'années. Constituée au départ de quelques salariés, elle en compte désormais près de 150. De convention Syntec, ses salariés, qui interviennent notamment sur la gestion des sites Internet, ne bénéficient d'aucun droit prévu par les conventions collectives de la presse spécialisée.

- **Dans le groupe Amaury** (L'Equipe, Le Parisien), 120 salariés des services transverses (comptabilité, paie, informatique interne et éditoriale, fabrication) sont concernés par un projet de filialisation pour lequel la direction s'annonce prête à négocier un accord Syntec+ (voir page 4). A défaut d'accepter cette évolution, l'issue serait un licenciement. Le 10 octobre dernier, à l'appel des syndicats, les salariés de L'Equipe ont répondu au diktat de la direction par une grève de 24 heures et la non-parution du titre et de ses suppléments. La lutte continue...

- **Dans le groupe La Dépêche du Midi**, les fonctions supports aussi sont concernées par un projet de passage à la Syntec étendu à des dizaines de titres de presse du groupe Ebra.

La convention Syntec en bref

Populations concernées

Etam : employés, techniciens, agents de maîtrise

IC : ingénieurs, cadres

Contrat de travail

Le refus par le salarié de modification d'une clause substantielle du contrat de travail équivaut à un licenciement.

Indemnités de licenciement

Etam (2 ans d'ancienneté) : 0,25 mois de salaire par année de présence jusqu'à 20 ans d'ancienneté, puis 0,3 par année supplémentaire (plafond : 10 mois).
IC (2 ans d'ancienneté) : un tiers de mois par année d'ancienneté (plafond : 10 mois).

Congés payés

25 jours ouvrés par an, 1 jour de plus par tranche de 5 ans d'ancienneté (plafond : 29 jours).

Rappel de congé pour raisons de service : possible, avec majoration de 2 jours du nombre de jours de congés payés.

Ancienneté

Pas d'augmentation automatique (elle ne s'applique qu'aux minimas).

Indemnité de départ en retraite

A partir de 5 ans d'ancienneté : 1 mois, plus 0,2 mois par année supplémentaire.

Absences exceptionnelles

Mariage : 4 jours
Décès du conjoint, d'un enfant, d'un ascendant : 2 jours
Mariage d'un enfant : 1 jour
Obsèques d'un frère, d'une sœur, d'un beau-père, d'une belle-mère : 1 jour
Congé enfants malade : 3 jours (le minimum légal)

Treizième mois

Pas de treizième mois

Prime de vacances : l'équivalent de 2,5 jours ouvrés (déductible de toute autre prime dont une partie est versée entre le 1^{er} mai et le 31 octobre)

Incapacité temporaire de travail

Etam (1 an d'ancienneté) : 1 mois à 100 %, puis 2 mois à 80 %.

Etam (5 ans d'ancienneté) : 2 mois à 100 %, puis 1 mois à 80 %.

IC (1 an d'ancienneté) : 3 mois à 100 %.

En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, la garantie est étendue en-deçà d'un an d'ancienneté.

Refus de mobilité

Si une clause de mobilité est prévue dans le contrat de travail, le refus de mobilité entraîne un licenciement au minimum légal.

Cadres et employés, droits collectifs en péril

Les organisations patronales ont depuis longtemps fait un choix stratégique. Elles revendiquent que les négociations se situent au niveau de l'entreprise au détriment de la branche. Et pour cause !

Les syndicats représentatifs ne sont pas présents dans nombre d'entreprises. Dès lors, les directions se délectent de se retrouver face à des salariés élus et non-syndiqués qui ne disposent d'aucune structure, d'aucun moyen ou de relais juridique.

Cette logique s'adresse dorénavant aux secteurs professionnels structurés sur la base du paritarisme, à l'image de celui de la presse. Le rapport de force CGT a su imposer des règles paritaires afin de procurer aux salariés de la branche un cadre social de haut niveau.

Pour les patrons de presse, ce temps est révolu. La tentative des éditeurs de généraliser la

convention Syntec pour les salariés de la presse broie toute cette construction sociale au service des salariés.

Si les directions mènent à bien cette offensive, quelles en seraient les principales conséquences pour les salariés de la presse ?

- Réduction drastique des droits conventionnels (grilles de salaires, jours de vacances/RTT moindres, niveau des indemnités de licenciement...)

- Protection sociale : les accords avec les caisses de retraite complémentaires et de maladie, les mutuelles... bénéficiant d'accords de branches déclinés au sein des entreprises seront dénoncés « au profit » de contrats concoctés par le secteur bancaire ou assurantiel.

- Abandon définitif d'une politique salariale au niveau de la branche.

- Enjeu vital pour les salariés : la formation professionnelle. Quid des organismes paritaires de la profession et des niveaux financiers des organismes collecteurs ?

- Quid des institutions paritaires propres aux journalistes, cadres, ouvriers et employés de la profession ?

- Quels seront les représentants syndicaux, aujourd'hui représentatifs dans les différentes institutions de la profession, qui pourront défendre les intérêts des salariés dans la grande nébuleuse Syntec ?

Les éditeurs de presse ne sont pas adhérents au Medef, mais appliquent dans le moindre détail sa politique. Avec vous, Info'Com-CGT mobilise ses militants contre cette politique rétrograde, digne du XIX^e siècle. Ne les laissons pas faire !

Le piège des accords « Syntec + »

Comme preuve de leur bonne volonté, les directions mettent en avant des propositions de conventions Syntec « améliorées », accords d'entreprises qui gommant les aspects les moins reluisants de la convention de branche. Ainsi, au *Parisien*, l'« accord de substitution » signé en 2012 garantissait le maintien de la prime d'ancienneté... sauf pour les nouveaux embauchés. A *L'Equipe*, le « projet d'externalisation » intègre d'office vingt ans d'ancienneté pour le calcul des congés payés, et le maintien du salaire à 90 % pendant un an en cas d'arrêt maladie. Au *Monde*, c'était la promesse d'un « statut social harmonisé » qui était présentée, avec maintien du salaire, tout en prévoyant des « mesures sociales d'accompagnement » pour ceux qui souhaiteront quitter le navire... La réalité, c'est que ces manœuvres ont pour but de casser tout cadre social au niveau de la branche, et de ramener la négociation au niveau de l'entreprise. Ainsi, à tout moment, la menace de dénonciation unilatérale des accords sera l'argument choc pour faire taire toute contestation. Question stratégie, les directions souhaitent faire le dos rond dans un premier temps en négociant une convention collective « Syntec + » au détriment des différentes conventions collectives en cours dans la presse. Mais qui peut croire un seul instant que le « Syntec + » ne sera pas remis en cause très rapidement par les directions au nom de la sempiternelle « réalité économique dégradée de notre entreprise » ?

Prochaine cible : les journalistes ?

La tentation est grande, pour les patrons de presse, d'harmoniser par le bas les acquis de la profession. Dans leur ligne de mire : la convention collective nationale des journalistes.

Après un premier coup de boutoir contre les cadres et les employés (voir pages précédentes), les patrons de presse vont-ils s'attaquer à la convention collective des journalistes ? Certains en rêvent, depuis longtemps. Plusieurs, et non des moindres, ont déjà posé des jalons, en filialisant leurs activités multimédia. Cela leur permet, sinon de s'affranchir totalement du cadre conventionnel, du moins de le contourner. Comment ? En embauchant des journalistes plus jeunes, plus « souples », moins informés sur leurs droits... et moins bien payés que leurs aînés.

Dans toutes les formes de presse, des éditeurs essaient déjà d'imposer la convention du moins-disant social du Medef,



la Syntec, à des journalistes professionnels. Face à une population précarisée – 21,3 % des 36 823 cartes de presse délivrées par la CCIJP en 2013 concernant des CDD ou des pigistes –, les patrons sont de plus en plus tentés par le modèle ultralibéral des pure-players : embaucher des « producteurs de contenus » ne bénéficiant pas de la convention collective des journalistes, voire des journalistes auxquels ils imposent le statut d'auto-entrepreneur. Autant de salariés taillables et corvéables à merci, au nom de la course à l'audience... et des profits versés aux actionnaires !

Au niveau des entreprises ou dans les négociations de branche, dans toutes les formes de presse, l'argument des employeurs est la même : au nom de la « crise », il faudrait que les journalistes acceptent toujours plus de sacrifices. Et de renvoyer pêle-mêle aux salariés des modèles soi-disant plus « rentables » : les blogs de « contributeurs », le data-journalisme... en attendant l'avènement des robots-journalistes.

Pour les dirigeants des groupes de presse, concepteurs de l'idéologie dominante, la profession est perçue comme une caste de privilégiés, n'engendrant que « coûts et charges ». Et la convention collective, en bonne logique patronale, comme une contrainte à abattre.

JOURNALISTES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
TOTAL GÉNÉRAL	19 864	16 959	36 823
PREMIÈRES DEMANDES			
Stagiaires mensualisés	265	259	524
Titulaires mensualisés	41	17	58
Stagiaires pigistes	445	579	1 024
Titulaires pigistes	57	53	110
Total			1 716
RENOUVELLEMENTS			
Stagiaires mensualisés	457	585	1 042
Titulaires mensualisés	14 234	11 031	25 265
Stagiaires pigistes	348	463	811
Titulaires pigistes	2 790	3 198	5 988
Chômeurs	769	661	1 430
Directeurs	458	113	571
Total			35 107

Chiffres 2013 de la CCIJP



PRESSE SPÉCIALISÉE

Enfin des minimas pour les pigistes !

Jusqu'à présent, les pigistes de la presse spécialisée ne bénéficiaient pas de minimas conventionnels, ce qui était contraire à l'article 22 de la convention collective nationale des journalistes (CCNJ). Ainsi, certains de nos collègues, notamment en régions, pouvaient être rémunérés moins de 30 euros brut le feuillet (1 feuillet = 1500 signes). Pour mettre fin à cette situation, une négociation s'est tenue depuis deux ans entre le patronat (la Fédération nationale de la presse spécialisée, FNPS), et les syndicats représentatifs. A l'arrivée, un accord a été trouvé, le 25 juillet 2014 (pour application au 1^{er} août), dont la Filpac CGT est signataire. Le barème minimal est fixé à 45 euros pour les titres diffusant à plus de 5000 exemplaires, et à 42 euros pour ceux diffusant à moins de 5000 exemplaires. Ce montant s'entend hors ancienneté, congés payés et treizième mois. Les minimas seront réévalués chaque année.



JOURNALISTES PIGISTES

Complémentaire santé en cours de négociation

Une réforme des complémentaires santé est en cours, pour une entrée en vigueur en 2016. Cette réforme, qui remet à plat les accords négociés dans les entreprises, nécessite des négociations nationales pour différents types de salariés, notamment les pigistes, qui bénéficient rarement de mutuelles d'entreprise, du fait de la multiplicité des employeurs. Les patrons seront désormais contraints de leur proposer une complémentaire santé et de payer 50% de la cotisation. Une négociation doit définir les conditions d'accès et les prestations. Sans surprise, le patronat est cantonné à une vision très étriquée. Un mode de financement défavorable aux pigistes a déjà été proposé. Même si les positions patronales sont très éloignées des besoins des pigistes, la CGT cherchera, dans le cadre de la négociation, à obtenir un haut niveau de participation des employeurs et un haut niveau de prestations pour les pigistes. La mobilisation de tous est nécessaire !



PRESSE QUOTIDIENNE NATIONALE

Big bang à Libération

Le 15 septembre, la direction de Libé annonçait son projet de restructuration, avec à la clé des mesures sociales radicales : 93 suppressions de poste, soit une réduction d'environ un tiers de l'effectif. Dans les mois qui viennent, la direction entend en outre modifier unilatéralement tous les contrats de travail. Au menu : plus de flexibilité, des cadences plus soutenues, plus de « performance individuelle », se traduisant notamment par une « part variable de la rémunération »... Monsieur Fraidenaich, directeur opérationnel, enfonce le clou dans un entretien publié sur lexpress.fr : « Les collaborateurs qui n'accepteront pas les modalités [des nouveaux contrats de travail] n'auront pas d'autre choix que de nous quitter ». A son arrivée aux commandes, en avril, Monsieur Fraidenaich se disait mandaté par les actionnaires pour « passer de Libé à planète Libération ». Son big-bang n'est pas du goût des salariés, qui s'opposent à tout « départ contraint ».



PRESSE MAGAZINE

L'organisation patronale traîne les pieds

Après la fusion des structures patronales SPPMO et SPM qui a abouti à la création du Syndicat des éditeurs de presse magazine (SEPM), les représentants des salariés ont négocié de nouvelles conventions collectives pour les cadres et les employés de la branche. La Filpac CGT – fédération à laquelle Info'Com-CGT est affiliée – a signé ces conventions en novembre 2013, « sous réserve de la signature de l'avenant relatif aux classifications et barèmes de salaires ». Un an après, les négociations piétinent. Le SEPM refuse en effet de s'engager sur de véritables définitions de métiers et de fonctions. De plus, les barèmes minimaux qu'il propose sont largement insuffisants. Et il tente même d'imposer une « sous-grille » pour les CDD occasionnels ! Inacceptable pour la Filpac CGT, qui revendique de justes rémunérations pour tous les cadres et les employés de la branche.

Info'Com-CGT, c'est quoi ?

Depuis toujours, les patrons de presse divisent les salariés pour mieux régner. Aujourd'hui, passage à la Syntec pour les cadres et les employés. Dans les prochains mois, que réservent-ils aux journalistes ?

Info'Com-CGT a pour vocation de rassembler tous les salariés d'une entreprise de presse afin de créer un rapport de force efficace contre les politiques destructrices d'emplois et antisociales des directions.

Dans le respect des spécificités de chacun, la section syndicale d'Info'Com-CGT de votre entreprise propose aux journalistes, cadres, employés et ouvriers de réfléchir, débattre et d'échanger afin de construire ensemble un cadre revendicatif répondant à l'intérêt du plus grand nombre.

Les sections syndicales d'entreprise accueillent des syndiqués, sympathisants et non syndiqués. Notre force, c'est vous !

Rejoindre Info'Com-CGT, c'est s'assurer...

- d'être un **salarié averti et serein** qui est régulièrement **informé** sur la vie de son entreprise, du groupe, mais aussi de son secteur professionnel ;
- de pouvoir **participer aux activités** de la section syndicale, de **voter les décisions du syndicat**, de donner son avis et d'**agir sur les négociations** des accords au niveau de l'entreprise ou du groupe ;
- d'être **défendu en priorité** par son délégué syndical, les représentants du syndicat et par un réseau d'avocats en cas de difficultés ;
- d'être **conseillé, appuyé et accompagné** lors de toutes vos demandes dans votre entreprise ou pour des démarches juridiques, afin d'obtenir l'application de vos droits législatifs, de branche, issus d'accords d'entreprise ou de groupe ;
- d'avoir un **point de contact facilité** avec l'inspection du travail et les instances paritaires de la formation, la prévoyance... où nous siégeons.
- d'avoir la **possibilité de s'engager lors des futures élections** professionnelles (DP, CE, CHSCT...) et de **bénéficier de formations syndicales** spécifiques pour vous accompagner au mieux.

Oui, mais c'est où ?

Les locaux du syndicat sont à la disposition de nos équipes syndicales, de nos adhérents et des sympathisants qui hésitent à franchir le cap de la syndicalisation. Des salles de réunions, des ordinateurs, une librairie juridique, des conseils juridiques et, selon les besoins, des avocats spécialisés dans le droit du travail, vous attendent **au cœur de Paris, au 4, rue Guyton-de-Morveau**, afin de répondre au mieux à vos attentes. Ce lieu de vie ouvert à la défense de vos droits accueille des journalistes, des cadres, des employés et des ouvriers de la presse quotidienne nationale, magazine ou spécialisée.

Une cotisation ? Pour quoi faire ?

La cotisation de chaque adhérent est de **1,1 % du salaire net versé mensuellement**. Elle est prélevée chaque mois de l'année. Le montant annuel de la cotisation est éligible au crédit d'impôt (66 % des sommes versées sont obligatoirement « récupérées »).

La cotisation permet de financer l'activité syndicale et de garantir l'indépendance de la CGT par rapport aux pouvoirs patronaux, politiques et religieux.

Contactez-nous !

PRESSE QUOTIDIENNE NATIONALE

L'Humanité (JEAN-LUC GAILLARD)

L'Equipe – France Football (FRANÇOIS VIDA)

La Croix (ANTOINE PEILLON)

Le Figaro (YVONNICK GAUCHET)

Le Journal du Dimanche (DIDIER SIBERCHICOT)

Le Monde (BRUNO LANTÉRI)

Le Parisien (BRUNO MONTHUREUX)

Les Echos (RICHARD WILF)

International New York Tribune (ANGÉLIQUE TROLÉE)

Journaux officiels (ANTOINE JIMÉNO)

Publications Elysée (PASCAL LE CALVEZ)

PRESSE MAGAZINE

Bayard Presse (MYRIAM BEAUDET)

Fleurus Presse (MARION GILLOT)

Groupe Express Roularta (ERIC TAVER, CATHERINE PÉGON)

PRESSE SPÉCIALISÉE

ETAI (DAVID JOURDAN)

Investir (GÉRARD BIRAUD)

L'Eperon (SANDRA ARDERIUS)

AUTRES

L'Equipe TV (HERVÉ JOLLY)

Publihebdo (VÉRONIQUE PICAUVET)

Info'Com-CGT online :

infocomcgt.fr ||| news@infocomcgt.fr

[f infocomcgt](https://www.facebook.com/infocomcgt) ||| [InfoComCGT](https://twitter.com/InfoComCGT)

C'EST LE MOMENT DE S'ORGANISER POUR ÊTRE PLUS FORTS !

- Je souhaite avoir plus d'informations sur Info'Com-CGT
- Je souhaite me syndiquer à Info'Com-CGT

Nom-Prénom :

Entreprise :

Statut :

Courriel :

Téléphone :

À envoyer par courriel à : presse@infocomcgt.fr
ou à : Info'Com-CGT – 4, rue Guyton-de-Morveau – 75013 Paris



point presse

Journal de l'actualité sociale et syndicale
des salarié-e-s de la presse
édité par Info'Com-CGT

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Romain Altmann

COMITÉ DE RÉDACTION : David Jourdan, Laure Vigouroux,
Olivier Blandin ||| CRÉATION ARTISTIQUE : Eric Diemer |||
MISE EN PAGE : Stéphane Paturey ||| CRÉDITS PHOTO : DR

Fanpage : PointPresse

